# NAME OF MP NOM DE LA CIRCONSCRIPTION

### TOWN HALL REPORT ON ELECTORAL REFORM PUBLIC CONSULTATION



## NOM DU (DE LA) DÉPUTÉ (E) NOM DE LA CIRCONSCRIPTION

# RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

LES CONSULTATIONS				
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)	
13 octobre 2016	De 18 h 30 à 20 h	UJA Federation – Lipa Green	56 personnes	
		Centre		
		4600, rue Bathurst Nord		
		York (Ontario) M2R 1W6		
Forme :   Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement				
□ Présentation du bureau du député				
X Micro ouvert				
X Période de questions/réponses				
X Conférencier invité				
□ Autre (veuillez préciser)				

# RÉSUMÉ DE LA RÉTROACTION SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Les participants à la consultation publique sur la réforme électorale n'ont dégagé aucun consensus sur l'une ou l'autre des grandes questions abordées : le système électoral actuel, les autres modes de scrutin et la question d'un référendum. Différentes opinions ont été formulées sur des changements au système actuel et le statu quo, ainsi que sur un référendum.

# Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement?

Bon nombre des participants ont appuyé le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) actuel et ne souhaitaient pas de modifications à notre système électoral.

Les autres participants se sont dits très insatisfaits du système SMUT. Ils s'estimaient laissés pour compte par le SMUT, car il accorde une représentation seulement au plus grand groupe unique d'électeurs et non à l'ensemble des électeurs. Ils s'opposaient également au SMUT parce qu'ils dissuadent de voter sincèrement pour appuyer un candidat ou un parti, ce qui pourrait entraîner un fractionnement du vote et amener un candidat moins favorisé à l'emporter à la majorité simple.

Les personnes qui favorisent la réforme ont dit souhaiter être en mesure de voter avec leur conscience, sans craindre que leur bulletin de vote fractionne le vote et mène à l'élection d'un parti qu'ils ne veulent pas voir au pouvoir. Elles étaient profondément insatisfaites de l'incitatif du système SMUT de voter « contre » un candidat ou un parti en particulier dont on pense qu'il aurait la meilleure chance de défaire le parti que l'on souhaitait écarter du pouvoir.

Les tenants d'une réforme avaient le sentiment généralisé qu'une élection devrait être davantage que le reflet des sentiments de l'électorat au sujet du gouvernement du moment (ce que l'on appelle en langage populaire « éjecter les bons à rien »).

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 <a href="mailto:ERRE@parl.gc.ca">ERRE@parl.gc.ca</a>

Date limite: Le vendredi 14 octobre 2016

#### Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées?

Parmi les tenants de la réforme électorale, un grand nombre de participants ont manifesté leur soutien à un système électoral fondé sur la représentation proportionnelle (RP). Certains ont néanmoins fait part de leurs préoccupations sur la mise en œuvre et les conséquences d'un système basé sur la RP.

En principe, de nombreuses personnes ont appuyé un système proportionnel, selon lequel notamment un parti qui obtient 30 % des votes remporterait 30 % des sièges élus, mais on s'opposait vivement à un système électoral qui se traduirait par l'élection de partis marginaux ou extrémistes. Tandis que les seuils pourraient limiter la capacité d'un parti marginal d'être élu, des participants ont exprimé des doutes sur la capacité de ces seuils d'être franchis. Les exemples donnés ici étaient ceux du système électoral d'Israël et de son historique de gouvernements de coalition formés avec l'appui de partis marginaux et de partis défendant les intérêts de groupes particuliers. Des participants ont également soulevé des doutes sur le manque de stabilité politique et de productivité législative par lesquelles ces genres de gouvernements de coalition peuvent se caractériser.

Parmi ceux qui favorisent la RP, les participants préconisaient surtout un système de représentation proportionnelle mixte (RPM). Les participants ont exprimé l'importance de la représentation locale et un lien entre les électeurs et un député local. Les participants ont également exprimé leur appui à une liste ouverte de candidats. Des doutes ont été émis quant au manque de transparence d'un système à liste fermée.

Dans le cadre du soutien à la RPM et à tout autre système, les participants qui défendent la réforme ont également appuyé un autre système de vote. Les participants voulaient que leurs votes comptent de manière à ce que chaque candidat élu le soit à la majorité des voix. La majorité relative exigée par le SMUT ne remplit pas cette exigence dans la plupart des cas.

Toutefois, quelqu'un a fait valoir que le système électoral devrait protéger la capacité d'un candidat indépendant de se présenter et d'être élu, ce que les systèmes de RP ne peuvent faire.

Au cours de cette discussion, un élément important a été soulevé au sujet de l'incidence que pourrait avoir un changement à un système électoral sur la représentation accordée à des régions peu densément peuplées du pays, comme les régions du nord et les régions rurales. La question qui se pose est celle d'assurer un équilibre entre le reflet d'une volonté légitime d'égalité des électeurs et la reconnaissance de contextes différents dans l'ensemble du pays pour veiller à une représentation efficace.

## Autres sujets majeurs soulevés par les participants

Les participants étaient divisés relativement à la question d'un référendum sur la réforme électorale.

De nombreux participants appuyaient vigoureusement un référendum en se fondant sur la nature de la question de la réforme électorale et sur son importance pour notre système démocratique, à un point tel que la légitimité des changements ne peut être accordée que par un référendum.

Certains participants ont convenu sous condition de la nécessité d'un référendum en citant de nombreux motifs. Certains estimaient que les résultats de l'élection de 2015 justifiaient une réforme électorale parce que le parti au pouvoir a été élu avec un programme comportant la réforme électorale et parce qu'une majorité d'électeurs ont appuyé des partis qui défendent la réforme électorale. Bon nombre de participants ont soulevé la question que les référendums échouent souvent à cause de l'incidence du libellé possible de la question. Les arguments selon lesquels les référendums sont des outils utilisés pour « tuer » des enjeux et selon lesquels le fait d'exiger un référendum sur la réforme électorale équivaudrait simplement à maintenir le système SMUT actuel font écho à ce sentiment.

Une majorité des participants ont convenu que l'éducation doit faire partie intégrante de toute tentative de réforme électorale. Des participants ont souligné le manque de connaissance de notre système électoral actuel chez nombre d'électeurs, de telle sorte que tout changement pourrait constituer la « recette d'une catastrophe » sans campagnes d'éducation publique efficaces, notamment en vue de cibler des populations marginales et minoritaires, en particulier celles qui, historiquement, ont eu une participation électorale faible.

Une minorité de participants ont abordé la question du vote obligatoire. Ils ont presque tous appuyé le vote

Veuillez faire parvenir au :

obligatoire. Toutefois, il ne s'est dégagé aucun consensus ou accord sur le processus par lequel ce mandat devrait être exécuté (renforcement positif ou négatif au moyen d'incitatifs fiscaux ou d'amendes).

Au cours d'une discussion sur le processus des travaux du Comité spécial sur la réforme électorale, il a été demandé instamment au comité de dégager un consensus sur les principes de notre système électoral de manière à ce que tout nouveau système proposé reflète ces principes.

Présentation du rapport au Comité spécial de la réforme				
électorale (ERRE)		Date: 14 octobre 2016		
Signature du (de la) député (e)				
	Michael Levitt, député			
(Signature)	(Nom)			

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veuillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.

Date limite: Le vendredi 14 octobre 2016